



Medienmitteilung vom 25. März 2025

Le Fonds de mobilité soutient la prime environnementale pour les voitures retirées de la circulation

L'action « Prime environnementale pour les voitures retirées de la circulation » (« Umweltprämie für abgemeldete Autos ») incite davantage de ménages du canton de Bâle-Ville à réduire ou à renoncer à l'utilisation de leur voiture privée et à utiliser à la place des moyens de transport écoresponsable ou des offres de partage. Elle contribue ainsi à la réalisation de l'objectif de protection du climat « zéro net d'ici à 2037 ». Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil d'État a débloqué 700'000 francs suisses du fonds de mobilité pour cette action.

Le Conseil d'État du canton de Bâle-Ville suit la proposition du Conseil trinational du Fonds de mobilité et soutient l'action « Prime environnementale pour les voitures retirées de la circulation » du Département des travaux publics et des transports. Cette action vise à créer une incitation nécessaire à un passage durablement de la voiture privée aux moyens de transport écoresponsable. Pour ce faire, les habitants du canton de Bâle-Ville qui souhaitent changer de mode de transport recevront une prime unique de 1'500 francs suisses par voiture retirée de la circulation. La prime est affectée à un usage précis et peut être utilisée pour l'achat des abonnements de transports publics et des offres de partage, pour des crédits de mobilité de Reka Rail ainsi que pour l'achat ou la location d'un vélo ou d'un vélo électrique. L'action débutera probablement à l'automne 2025 et doit être coordonnée avec la mise en œuvre du « Défi de la mobilité » (« Mobilitäts-Challenge »). Dans le cadre de cette action, des participants sélectionnés recevront pendant un mois des abonnements gratuits aux transports publics et aux services de partage s'ils renoncent à leur voiture privée pendant cette période (voir le communiqué de presse du Fonds de mobilité du 3 juin 2024).

L'action « Prime environnementale pour les voitures retirées de la circulation » contribue à ce que davantage de ménages du canton de Bâle-Ville renoncent à leur voiture privée. Les ménages qui rendent leur voiture et bénéficient de la prime se déplaceront à l'avenir avec des moyens de transport plus efficaces en termes de surface, moins émissions, et plus respectueux du climat et des ressources. Cela peut réduire des polluants atmosphériques locaux, des émissions de CO₂ et des émissions de bruit. De plus, la pression sur les places de stationnement sur l'Allmend diminue légèrement. Des places de stationnement peuvent également être libérées dans des garages privés et pourraient être utilisées comme parkings de quartier ou espaces de stationnement à usage multiple. Tout cela peut aider à atteindre l'objectif de protection climatique « zéro net d'ici à 2037 » ainsi que les objectifs de végétalisation du canton.

Le fonds de mobilité offre la possibilité d'initier, de planifier et de mettre en œuvre des projets cantonaux innovants qui ne sont pas ou peu éprouvés. Les contributions aux investissements supérieures à 200'000 et inférieures ou égales à 1,5 million de francs suisses doivent être décidées par l'ensemble du Conseil d'État. Les recettes du fonds de mobilité proviennent des taxes sur les cartes de parking pour pendulaires, visiteurs et résidents du canton de Bâle-Ville. Les recettes du fonds s'élèvent à environ 3,3 millions de francs suisses par an. Le fonds de mobilité du canton de Bâle-Ville est unique en Suisse, car les ressources du fonds permettent de cofinancer des projets de transport respectueux de l'environnement à l'intérieur et à l'extérieur du canton. Le fonds est donc un exemple de coopération dans l'agglomération trinationale de Bâle au-delà des frontières cantonales et nationales.

Renseignements complémentaires

Doreen Heinzmann, Tél. +41 61 267 92 07
Secrétariat du Fonds de mobilité, Service de la mobilité
Département des travaux publics et des transports

Remarque

Plus d'informations sur le Fonds de mobilité : [Fonds de mobilité](#)